

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 8 (1920)

Heft: 91

Artikel: Variété : féminisme artistique

Autor: Privat, Edmond

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-255814>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'exemple de Zermatt suffit pour réfuter cette théorie absurde. Cette belle station est visitée par de nombreuses familles aisées et honnêtes, attirées par la beauté du pays. Ce lieu de villégiature a acquis un incroyable degré de développement et de réputation mondiale sans avoir eu recours à une maison de jeu.

Si le contre-projet venait à être adopté, nous verrions bientôt surgir dans toutes nos stations d'étrangers des maisons de jeu. Ces stations deviendraient le lieu de rendez-vous des croupiers et de personnages douteux ; car la soif de gagner de l'argent sans travailler, le milieu interlope qu'elles créent, tout cela imprime aux maisons de jeux un cachet d'ignominie.

N'oublions pas les manifestations extérieures des maisons de jeu. De même que le négociant a son enseigne, de même qu'il cherche à attirer le client, ainsi les directeurs des maisons de jeu ont leurs spadassins et leurs belles de nuit. Tous ces courtiers des maisons de jeu logent dans les grands hôtels et sont chargés de recruter les clients.

Nous considérons les jeux de hasard comme immoraux et contraires aux bonnes mœurs. Mais nous ne croyons pas que là soit la véritable base de la légitimité de leur suppression.

En effet, il y a un côté économique et social à examiner : il n'y a qu'une seule manière honnête de gagner sa vie : c'est par le travail. Alors que des milliers d'hommes courbés sur la terre l'arrosent de leurs sueurs, que d'autres remplissent les usines, faut-il laisser les directeurs et croupiers vivre de l'oisiveté à côté du travail ? Faut-il les laisser jouir et consommer alors que tant d'honnêtes gens vivent de privations ? De plus, les directeurs des maisons de jeu opèrent avec cynisme le trafic des consciences : ils prodiguent des places, de l'argent et même des décorations. Au point de vue financier nous assistons aujourd'hui à un spectacle qui fait peur.

Une maison de jeu légitimée et tolérée par l'Etat est une perpétuelle séduction pour ceux qui croient pouvoir gagner sans travailler. Il est bien difficile de résister à la passion du jeu. Il y a là des entraînements terribles, beaucoup de personnes, même de condition modeste, ne comprennent pas que c'est fatalement la ruine qui attend les joueurs. On entrevoit facilement les entraînements : si l'on gagne, on espère gagner encore, on continue à jouer et on perd des sommes considérables. L'aisance doit être le fruit du travail et non le produit des jeux de hasard.

Il n'y a de légitime en législation que ce qui est consacré par la conscience publique. Le contre-projet de l'Assemblée fédérale n'est certes pas le reflet de la conscience publique. C'est le reflet de la conscience des directeurs des maisons de jeu, de leurs croupiers et de leurs courtiers.

Ces lignes démontrent suffisamment que le projet des initiateurs constitue un réel progrès sur le contre-projet de l'Assemblée fédérale. Il est désirable de voir bientôt l'œuvre des initiateurs sanctionnée par le peuple. Ce sera la plus éloquente des réponses à ceux qui croient à tort que les maisons de jeu sont le palladium de l'industrie hôtelière.

P. A.

VARIÉTÉ

Féminisme artistique

Le public de Genève et de Lausanne a eu l'occasion d'applaudir par deux fois à une tentative littéraire très nouvelle et très originale. Au lieu d'entendre, comme toujours, une docte leçon sur la Renaissance ou le XVIII^{me} siècle, il s'est laissé transporter directement à ces époques par les évocations scéniques de M^{lle} Halka Dukraïne.

C'est vraiment une chose délicieuse que d'écouter une jolie M^{me} de Soubise nous raconter, sa broderie à la main, tout ce qui

se passe à la cour de Ferrare, nous parler de ses amis, la duchesse Renée, de l'Arioste, Clément Marot, nous dire son admiration pour Dante, nous faire ses confidences et nous laisser croire, pendant toute une soirée, que nous vivons nous-même en ce temps charmant où l'on avait encore le loisir de s'entretenir d'art et de poésie sans jamais être interrompu par un coup de téléphone.

M^{lle} Halka Dukraïne a fait ce miracle et ses « évocations » devraient être saluées par ceux qui aiment nos écoles comme les plus efficaces leçons de littérature qui aient été faites depuis Sarcey. Les classes supérieures de jeunes filles devraient avoir l'occasion d'assister à ces manifestations si riches en révélations décisives. Ce serait le moyen pour beaucoup de saisir le caractère profond de toute une époque par son côté vivant. En effet, c'est la vie même que M^{lle} Halka Dukraïne a su rendre avec tant de grâce.

Mais il y a chez elle plus qu'une interprète du grand art¹ ; il y a l'écrivain et le poète. Il y a même le penseur féministe. Car cette jeune fille, d'allure si modeste et si naturelle, qui étudiait hier encore sur les bancs de l'Université de Genève, a beaucoup réfléchi sur le sort de son sexe et à sa tâche. Née en Ukraine, de parents polonais, elle a fouillé avec son père l'histoire de son pays et publié un remarquable ouvrage sur la femme polonaise à travers les siècles.² Elle nous la montre sauvant le foyer, administrant les terres, organisant les écoles, pendant que les maris faisaient la guerre.

Une conférence imprimée, *La mission de la femme slave*, nous révèle mieux encore sa pensée personnelle. J'y ai relevé trois passages qui m'ont frappé :

« Après la paix politique, il faudra faire la paix morale, comme la plus sûre garantie du bonheur humain... »

« Les révolutions se font en quelques jours, dans la rue, par les hommes, l'évolution d'un peuple se fait pendant des siècles, au foyer, par les femmes... »

« Nous ne demandons ici qu'une chose relative aux droits de la femme, une loi, une seule : Que les mères soient représentées dans les assemblées qui possèdent le droit de paix et de guerre. »

La jeune fille qui a écrit ces lignes a devant elle un grand avenir en Pologne, où elle contribuera sans doute à répandre la culture française. Nous sommes heureux de la saluer comme une amie sincère et convaincue de l'égalité des droits entre les sexes et de la grande mission sociale de la femme.

EDMOND PRIVAT.

Les Femmes et la Société des Nations

Au cours des débats qui se sont heureusement terminés par un vote en faveur de l'adhésion de la Suisse à la Société des Nations, les Chambres fédérales ont reçu la lettre ci-après, faisant suite à d'autres lettres analogues de Sociétés féminines.

Genève, février 1920.

Monsieur le Président,

Messieurs les Membres de la Haute Assemblée fédérale,

L'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, réunie à Bâle en assemblée générale, les 11 et 12 octobre dernier, a par un vote unanime, chargé son Comité d'exprimer aux représentants de notre peuple le regret qu'éprouvent les femmes suisses de ne pouvoir prendre part au vote populaire qui décidera de l'entrée de notre pays dans la Ligue des Nations. La grande question qui va être posée aux électeurs ne saurait laisser indifférent aucun cœur de femme suisse.

Dans la plupart des pays qui nous entourent, les femmes, tout comme les hommes, seront appelées à se prononcer sur cette question importante entre toutes, puisque d'elle dépend l'avenir de la patrie.

Le Pacte de la Ligue des Nations prévoit d'ailleurs que, dans les votations populaires qui décideront du sort d'un Etat, les femmes comme les hommes seront appelées à se prononcer.

Nous saisissons cette occasion, Monsieur le Président, Messieurs les Membres de l'Assemblée fédérale, pour vous recommander à nouveau très chaudement les vœux qu'exprimait notre lettre du mois de mars dernier au sujet des motions Scherrer-Fullemann, Greulich et Göttis-

¹ Sortie première du Conservatoire de Paris, M^{lle} Dukraïne a joué avec éclat *Phèdre* et *Chimène*.

² *La Femme polonaise*, esquisse historique ; Perrin et Cie, Paris, 4 fr.